

TRAVAUX

Wissant : la digue, la digue...

Mardi 18 novembre, les associations wissantaises, l'État, la Région, la Terre des 2 Caps... tous étaient réunis pour évoquer le sujet du réensablement de la plage de Wissant

Le refrain est entraînant mais vite lassant. Mardi 18 novembre, la commune a organisé une réunion privée pour présenter les résultats de l'étude de faisabilité sur le réensablement de la partie centrale de la baie de Wissant, de la dune d'amont à la dune daval. Parmi les entités conviées, les associations « La Dune d'Aval », « Les amis de Wissant » et l'« Association de sauvegarde de l'habitat du bas de Wissant ». À leurs côtés : la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la DREAL, la Région, la Terre des 2 Caps et le Pôle métropolitain Côte d'Opale (PMCO).

« L'urgence doit être portée sur la dune daval »

de Wissant » et l'« Association de sauvegarde de l'habitat du bas de Wissant ». À leurs côtés : la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la DREAL, la Région, la Terre des 2 Caps et le Pôle métropolitain Côte d'Opale (PMCO).
« Une approche plus globale »

La presse n'étant pas invitée à la réunion, ce sont les associations qui ont présenté le compte rendu de la rencontre. « Il était normalement



La décision du PMCO au sujet du réensablement devrait être rendue au début de l'année 2015.

prévu de parler de la baie de Wissant, rapporte Alain Toulemonde, président de l'association « Les amis de Wissant ». Mais les représentants se sont uniquement contentés d'aborder les 2,4 km de plage wissantaise. Il est pourtant nécessaire d'avoir une approche plus globale. La baie, ce n'est pas une commune mais cinq. Bernard Bracq a quant à lui rappelé ses priorités en tant que maire de Wissant. « La commune aura la maîtrise d'œuvre pour la protection de la dune daval. Mais il faut à présent trouver qui sera maître d'œuvre pour la partie concernant le réensable-

ment. Les chiffres sont effrayants et vont bien au-delà de ce que peut apporter une municipalité comme la nôtre. »

Deux scénarios envisageables

Le point important de la réunion concerne le projet de réensablement. « La baie a perdu 450 000 m³ de sable entre 2008 et 2013 », ajoute Alain Toulemonde. Pour contrer cette situation, les élus ont proposé deux solutions. La première : apprêter 680 000 m³ de sable pour consolider la dune et limiter l'érosion. Le coût est estimé à 20 millions d'euros étalement sur 20 ans, « avec un premier versement entre 8 et 10 millions d'euros », selon Bernard Bracq. Le deuxième projet prévoit 500 000 m³ de sable, basé sur une structure de tubes souples (ndlr : procédé de type Stabiplage ou Géotube). Le coût étant similaire à la première hypothèse. C'est le PMCO qui décidera de la solution à adopter. Pas franchement convaincus par cette intervention, les représentants d'association ont rappelé que

« l'urgence devait être portée sur la dune daval ». Mais les membres de l'association « Les amis de Wissant » concluent tout de même par une note positive. « Le maire est favorable au réensablement, c'est une bonne nouvelle. C'est ce que nous préconisons depuis des années, on attend à présent les résultats. »

Un premier constat devrait être réalisé au premier semestre 2015. Mais en attendant, le chantier de la digue est toujours menacé et l'érosion de la dune continue son bonhomme de chemin.

THOMAS DAGBERT

« On a des convictions, on ira au bout »

Comme annoncé dans notre précédente édition, quatre habitants de Wissant ont fait appel à un avocat pour intenter une procédure de préférence de suspension concernant les travaux de reconstruction de la digue. Michel De Visscher, architecte à Bruxelles et propriétaire d'une maison à Wissant, fait partie du groupe. Il explique ses motivations avant l'audience du tribunal administratif de Lille, qui se déroulera mercredi 26 novembre.

Les Wissantais se mobilisent

Suite à l'annonce de la procédure de préférence de suspension entamée par quatre riverains de la dune d'aval, un couple de Wissantais a décidé de lancer une pétition à l'intention des habitants du village, pour dénoncer le possible arrêt des travaux de la digue. « Les travaux doivent continuer, tonne Annick Bailly, à l'origine du mouvement. Nous avons récolté plus de 500 signatures, que nous avons transmises à l'avocat de la mairie de Wissant. » Pour ces riverains en colère, il ne faut pas confondre les problèmes de la digue et ceux de la dune d'aval. « Je comprends la réaction de ces 4 personnes, mais il ne faut pas tout mélangier. Si les travaux s'arrêtent, la municipalité risque de perdre toutes ses subventions. » La pétition devait être intégrée au dossier présenté par l'avocat de la mairie wissantaise, mercredi 26 novembre, lors de l'audience au tribunal administratif de Lille. « On espère tous que cette mobilisation sera suffisante », conclut Annick Bailly.

Comme annoncé dans notre précédente édition, quatre habitants de Wissant ont fait appel à un avocat pour intenter une procédure de préférence de suspension concernant les travaux de reconstruction de la digue. Michel De Visscher, architecte à Bruxelles et propriétaire d'une maison à Wissant, fait partie du groupe. Il explique ses motivations devant l'audience du tribunal administratif de Lille, qui se déroulera mercredi 26 novembre.

Pour quelle raison souhaitez-vous l'arrêt des travaux de la digue ? Je tiens tout d'abord à préciser que cette action en justice se fait en notre propre nom. Ma motivation est la suivante : je m'intéresse au pro-

« Le maire de Wissant travaille seul, il n'y a pas d'autres solutions que de faire appel à la justice »

bième de la digue depuis le départ. Nous avons réalisé des contre-projets pour améliorer les premières ébauches. Notre avis n'a pas été pris en considération. Le maire a même affirmé que nous étions « des jardiniers qui se prenaient pour des ingénieurs ». On a quand même longuement étudié le dossier, de manière approfondie. Mais cette concertation

plus d'habitants ? Non, ça s'est fait comme ça, à quatre. D'autres étaient intéressés mais n'ont pas souhaité prendre part au recours (ndlr : notamment les « Amis de Wissant » qui, après délibération du conseil d'administration, a refusé d'impliquer l'association)

■ Quel avocat plaidera pour vous ? Maître Bodart, un avocat spécialisé en urbanisme et en droit public. C'est également l'avocat des « Amis de Wissant ». ■ Cette action est-elle difficile à mener ?

Il fallait oser, mais quand on a des convictions, on va jusqu'au bout. Maintenant, c'est à la justice de trancher. Nous avons toujours précisé que la digue n'était pas la priorité. Il faut protéger la dune avant tout. Mais nous n'avons pas été écoutés.... ■ Finalement quelle est votre volonté ?

D'être écoutés, comme nous le clamons depuis le départ. On ne veut pas arrêter le chantier pour dire d'arrêter

■ Pensez-vous avoir une chance d'être suivis par le tribunal administratif ?

On a l'impression d'avoir un dossier béton, mais après c'est la justice qui doit trancher. Mais si on n'a pas un minimum de certitudes, on ne fait pas un tel recours.

PROPOS REÇUEILLIS PAR T.D.



Michel De Visscher a décidé, avec trois autres riverains, de faire appel à la justice pour stopper les travaux de la digue de Wissant.

Vers le mois d'août, lorsque nous avons pris connaissance du lancement des travaux, Bernard Bracq (ndlr : maire de Wissant) travaille seul. On s'est vite rendu compte qu'il n'y avait pas d'autres moyens que de faire appel à la justice. **Avez-vous cherché à mobiliser**

Avez-vous cherché à mobiliser

PÉTITION DES RIVERAINS

de vous faire pour-
nir. Ce mercredi (26 novembre), le tribunal adminis-
tratif de Lille va se pencher sur ce dossier épineux.



Pas à la botte du maire

Suite à la réunion d'informations de la digue de Wissant, le maire a précisé avoir « prévenu la gendarmerie pour éviter les problèmes ». Une information démentie par la gendarmerie de Calais qui précise avoir patrouillé dans le secteur « dans le cadre de la lutte contre les vols et cambriolages. Nous étions présents, mais pas sur ordre du maire. »

Le Beaujolais à l'honneur

Jeudi dernier, Boulogne initiatrice a lancé le Club des partains, un projet qui vise à accompagner pendant 24 mois les jeunes auto-entrepreneurs. À l'issue de la signature de la charte qui s'est déroulée à la CAB, la matinée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié. Un verre particulier, puisqu'il était rempli du fameux Beaujolais nouveau, sorti le même jour.

* Tous nos menus
de fêtes de fin d'année

disponibles au magasin
sur le site
gourmet-traiteur.fr

31 décembre de 9h à 18h30

*Réservation obligatoire



CUISINIER TRAITEUR 03 21 30 99 89

Perrine et Thomas Luczak et leur équipe
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

tions musicales, présence de la mascotte Jomo, et bien d'autres surprises attendent les visiteurs pour une soirée magique. Le Père Noël sera ce soir-là en direct depuis son atelier de fabrication de jouets et les plus jeunes auront peut-être une chance de lui parler. Pour cela, il suffit d'envoyer une lettre au Père Noël à l'adresse pere-noel@nausicaa.fr. Les entrées se font sur réservation et il est possible de visiter le Centre dès 16 h. Réservations obligatoires au 03 21 30 99 89. Le nombre de places est limité.

La se sur 12 dé-
Noël et ion de
musicale,
rès spé-
sister le Centre dès 16 h. Réservations obligatoires au 03 21 30 99 89. Le nombre de places est limité.